

MAIRIE DE COURLANS

330, Rue Robert Morland
39570 COURLANS

☎ : 03.84.47.12.05

Fax : 03.84.47.35.31

@ : mairiedecourlans@wanadoo.fr

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2018

PRESENTS : PATTINGRE Alain, FOURNOT Philippe, MICHE Patrick, GROS Jean-Gérard, CADET Philippe, COLOMER Patrick, DORMOY David, FILIATRE Daniel, GUIGON Delphine, JACQUET Chantal, MINARY Guy SCHMITT Séverine.

Absents excusés : MORTIER Antoine,

MORTIER Antoine donne pouvoir à PATTINGRE Alain

Secrétaire de Séance : GROS Jean-Gérard

En préambule à la réunion, Monsieur le Maire évoque les problèmes d'effectif et de sécurité à l'école.

Il propose la nomination de Monsieur DORMOY David en tant que conseiller municipal, délégué aux affaires scolaires. Proposition acceptée par le conseil municipal. Dans ces conditions, les points 5, 6, 7 sont retirés de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour : avenant à la convention de mise à disposition du SITIC du SIDEC au bénéfice de ses collectivités membres : accord à l'unanimité.

1 - Cession d'une bande de terrain : parcelle AH n° 11

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu en Mairie de Monsieur Alain MORTIER, sollicitant la commune pour lui céder une partie de la parcelle cadastrée AH n° 11, Rue du Poissonnard. En effet, la dite parcelle est limitrophe à sa propriété cadastrée AH n° 9 et n° 10. Monsieur le Maire fait l'historique de la parcelle AH n° 11.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de vendre environ 250 m² de terrain (une bande de 5 m dans la largeur) ; la superficie exacte sera définie après le bornage et dit que tous les frais (bornage, notaire, ...) seront à la charge de l'acquéreur.

2 - PLU : modification simplifiée

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) a été approuvé en mars 2014. Des demandes et des besoins sont apparus. Il est nécessaire d'engager une procédure de modification simplifiée. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, autorise Monsieur le Maire à engager une procédure de modification simplifiée.

3 - ECLA : demande adhésion de la commune de BAUME LES MESSIEURS

Le Conseil Communautaire d'ECLA, en date du 20 décembre 2017, a émis un avis favorable à la demande d'adhésion de la Commune de Baume les Messieurs au sein d'ECLA, selon la délibération jointe en annexe. Chaque Conseil Municipal membre d'ECLA doit émettre un avis. Après examen de la demande, le Conseil municipal, à la majorité, émet un avis favorable à la demande d'adhésion de la Commune de Baume les Messieurs au sein d'ECLA,

4 - Facturation/location de matériel

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune peut louer du matériel (poteaux, estrades, podiums, barrières, ...) pour les associations de Courlans. Cette location est payée par la commune. Afin de pouvoir émettre des titres aux associations pour remboursement de la location, le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire

à signer les titres de recettes. Le Conseil Municipal, après délibération, autorise Monsieur le Maire à émettre les titres de recettes auprès des associations bénéficiaires de la location de matériel.

5 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN

AC n° 24 et 26 : 8 Rue des Frênes

AE n° 118 : 1159, Avenue de Chalon

Monsieur le Maire présente deux déclarations d'intention d'aliéner ou demandes d'acquisition de biens soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'Urbanisme enregistrées jusqu'à ce jour en Mairie. Après examen des déclarations, le Conseil Municipal, à l'unanimité renonce à utiliser son droit de préemption urbain sur l'ensemble des immeubles cadastrés mentionnés ci-dessus.

6 - SIDEC : avenant à la convention de mise à disposition du SITIC du SIDEC au bénéfice de ses collectivités membres

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant et du projet de convention. il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette proposition. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve l'avenant ayant pour objet la résiliation des conventions précitées conclues avec le SIDEC et l'approbation de la nouvelle convention concernant la mise à disposition des services du SITIC du SIDEC et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

7 - Affaires en cours/questions diverses

Déplacement du monument aux morts

Travaux sur voirie 2018

Changement de la 2^{ème} porte du caveau

Toiture mairie

Le secrétaire de séance,

Jean-Gérard GROS



Le Maire,

Alain PATTINGRE

